

Date de convocation : 07 mars 2024 Conseillers en exercice : 23 Nombre de présents : 21 Nombre de votants : 23

Présents : Éric Le Bour, Jean-Luc Moisan, Catherine Gourmelon, François Roué, Laurence Méar, Nicolas Bodennec, Christine Le Ster, Gérard Péron, Joël Suchocka, Goulven Pengam, Denis Saout, Jean Didou, Claudie Péron, Magalie Kersauzon, Morgan Azou, Florence Bihan, Maiwenn Morvan, Monique Le Duff, Yves Jézéquel, André Creff, Yvon Ropars.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Florent Cardinal à Jean-Luc Moisan, Marie-France Ropars à Maiwenn Morvan.

Président de séance : Éric Le Bour

Secrétaire de séance : Joël Suchocka

Délibération n° D.20.2024

Finances – Compte de gestion 2023 – Budget principal

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

1/ Qu'après présentation du budget primitif de l'exercice 2023 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

2/ Qu'après vérification de la reprise du montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, de tous les titres de recettes émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés, il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

3/ Que le Conseil municipal est donc invité à se prononcer sur l'arrêté des comptes du budget principal pour l'exercice 2023 ;

Monsieur le Maire entendu,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- APPROUVE le Compte de gestion 2023 du budget Principal de la Commune établi par le Trésorier municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

La secrétaire de séance

Joël Suchocka

Le Maire

Éric Le Bour



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture
et de sa publication sur le site internet de la Ville le.....27.03.2024